

## Les zones vulnérables

Les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole sont définies en application de la Directive européenne du 12 décembre 1991 (traduite en droit français par les articles R 211-75 à R 211-84 du code de l'environnement) dont l'objectif est de réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par des nitrates d'origine agricole et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type.

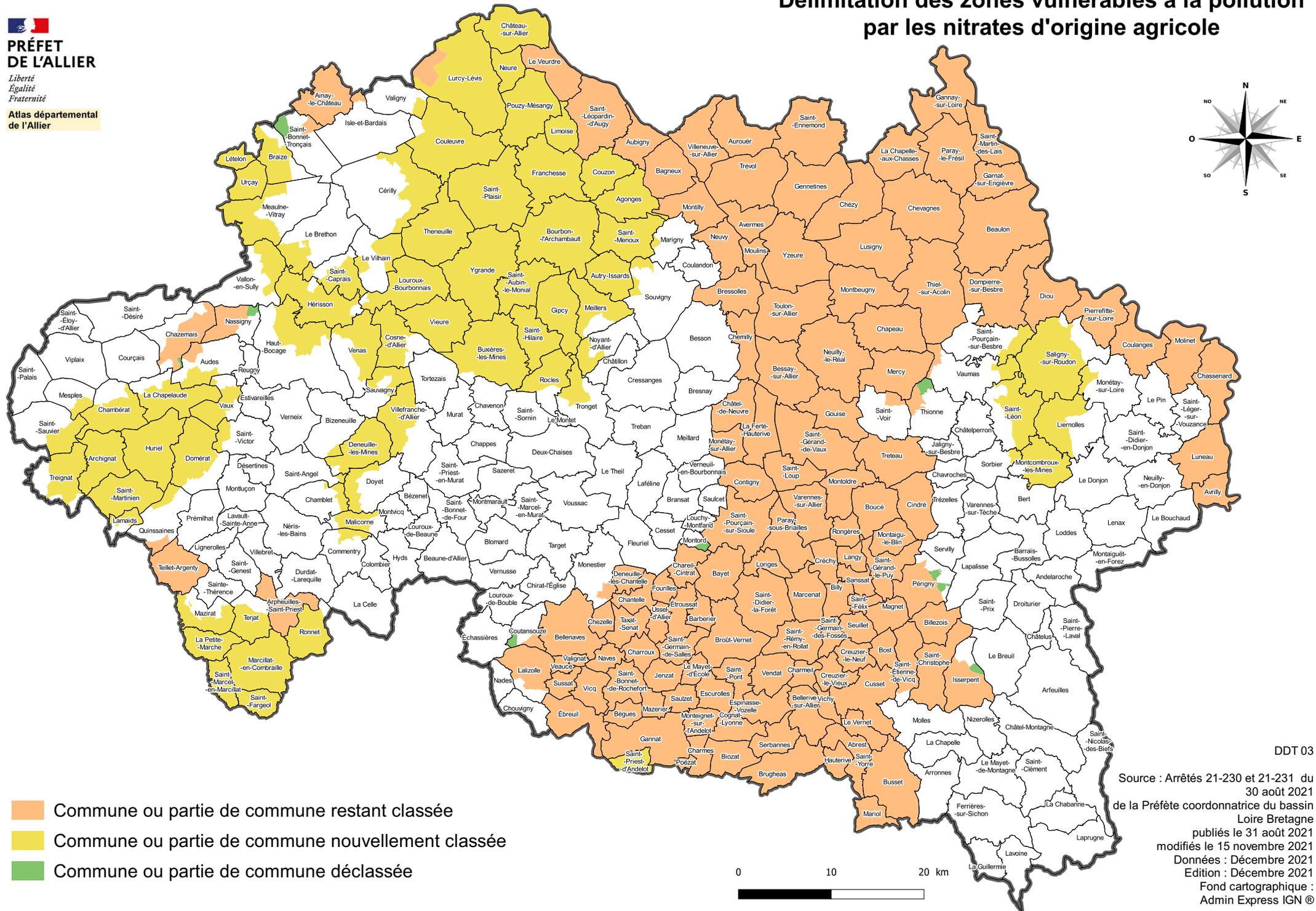
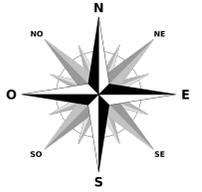
La délimitation des zones vulnérables actuellement en vigueur a été arrêtée par la Préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne le 30 août 2021 et modifiée le 15 novembre 2021 après mise en œuvre d'une procédure de révision. Cette dernière a été conduite sur 2020 et 2021 sur la base des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines et superficielles mesurées durant la 7<sup>ème</sup> campagne de surveillance (1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019). Deux principales étapes ont permis d'aboutir à ce zonage : la concertation qui s'est déroulée de la mi-octobre 2020 à février 2021 et la consultation institutionnelle du public de début mai à début juillet 2021.

Dans l'Allier, 217 communes sont classées dont 153 entièrement et 64 partiellement.

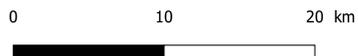
Toute exploitation ayant une partie de ses terres ou un bâtiment d'élevage dans une commune ou portion de commune classée, ou épandant des fertilisants azotés sur des terrains d'une commune ou portion de commune classée, doit appliquer le programme d'actions national en tenant compte des adaptations prévues par le programme d'actions régional.

Sur les communes ou portions de commune nouvellement classées en 2021, les mesures s'appliquent dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

# Délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole



- Commune ou partie de commune restant classée
- Commune ou partie de commune nouvellement classée
- Commune ou partie de commune déclassée



DDT 03

Source : Arrêtés 21-230 et 21-231 du 30 août 2021 de la Préfète coordonnatrice du bassin Loire Bretagne publiés le 31 août 2021 modifiés le 15 novembre 2021  
Données : Décembre 2021  
Edition : Décembre 2021  
Fond cartographique : Admin Express IGN ©